



SOLLICITATION PUBLIQUE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OBTENTION DE LA QUALIFICATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES DE CONFIANCE ELECTRONIQUE

1. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'adoption par le Gouvernement Togolais d'un cadre juridique sur les transactions électroniques. Ce cadre juridique, notamment la loi n°2017-007 du 22 juin 2017 sur les transactions électroniques et le décret n°2018-062/PR du 21 mars 2018 portant réglementation des transactions électroniques, consacre la création d'une autorité de certification électronique chargée, notamment d'assurer l'accréditation et le contrôle des prestataires des services de certification électronique.

Les missions et attributions de l'Autorité de certification sont déléguées, par la réglementation en vigueur à l'Autorité de Régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP). Il s'agit notamment :

- d'accréditer des prestataires de services de certification électroniques (« **PSCE** ») qui vont délivrer des certificats permettant aux personnes physiques (usagers, consommateurs) et morales (e-commerçant, e-administration) de disposer d'une signature électronique dans le cadre de leurs échanges ;
- de certifier les prestataires de services de confiance électronique en tant que prestataires de services de confiance qualifiés (« **PSCQ** »).

Afin de répondre aux besoins immédiats exprimés par les acteurs togolais en matière des services de confiance électronique, le Ministère des Postes, de l'Economie Numérique et des Innovations Technologiques a, conformément à la loi sur les transactions électroniques et à son décret d'application, adopté l'arrêté N°016/MPEN/CAB du 17 décembre 2018, fixant les conditions dans lesquelles les certificats et signatures électroniques émanant de prestataires de services de certification électronique établis dans des pays tiers sont reconnus pour les activités de commerce électronique et les services d'administration électronique au Togo. Ceci, pour permettre d'ores et déjà l'émission de certificats électroniques au bénéfice des acteurs de l'écosystème numérique togolais en attendant la mise en place des procédures d'accréditation.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans le processus de la mise en place de la chaîne de confiance au Togo. Par ce biais, l'ART&P souhaite, identifier les acteurs locaux qui souhaiteraient :

- i) obtenir une accréditation en tant que Prestataire de Services de Certification Electronique (« **PSCE** ») pour fournir des certificats électroniques permettant de signer des échanges électroniques de manière fiable et sécurisée ;

ii) accéder au statut de Prestataire de Services de Confiance Qualifié (« **PSCQ** ») pour fournir aux entreprises, aux administrations et au public un ou plusieurs services de confiance définis aux articles 89 et suivants de la LTE et au chapitre III du décret n°2018-062/PR à savoir :

- services d'horodatage électronique ;
- services de courriers recommandés électroniques ;
- services d'archivage électronique.

2. Dans cette perspective, l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P) a prévu dans le cadre de son budget 2019, des lignes pour financer la mise en place d'une Autorité de Certification Electronique et les procédures de certification.

L'ART&P a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour conduire la procédure de sélection et d'accréditation des prestataires de service de confiance au Togo.

3. Les différentes catégories de services visés par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont les PSCE et le PSCQ mentionnés au point 1 ci-dessus.

4. Les acteurs intéressés sont ainsi invités à manifester leur intérêt d'être candidats à l'accréditation comme prestataires de services de confiance décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils ont les qualifications nécessaires pour exécuter les prestations visées.

5. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à compter du 15 Avril 2019 et prendra fin le 14 mai 2019.

6. Le calendrier de réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt est le suivant :

- Publication du présent dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt : 15 avril 2019
- Déclaration des Acteurs intéressés de leur participation : du 15 avril au 14 mai 2019
- Phase d'échanges et de questions/réponses avec l'ART&P : du 15 avril au 6 mai 2019
- Date limite de réception des réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 14 mai 2019
- Demandes de compléments ou d'informations par l'ART&P : du 20 au 31 mai 2019
- Clôture des échanges : 6 juin 2019
- Production d'une synthèse : 13 juin 2019
- Publication des grandes orientations : 20 juin 2019

7. Dès leur réception, les dossiers de manifestation d'intérêt seront analysés par l'ART&P.

L'ART&P se réserve le droit de refuser un dossier de manifestation d'intérêt, sans obligation de justifier ce refus.

Les acteurs intéressés refusés pourront néanmoins s'adresser à l'ART&P, à l'adresse citée au point 11 ci-dessous, afin de demander davantage de précisions sur le refus de leur dossier.

8. L'attention des Acteurs intéressés est appelée sur le fait que leur contribution s'inscrit dans le cadre d'une consultation publique. Par conséquent, les éléments de leurs réponses sont susceptibles d'être publiés.

L'ART&P, dans un souci de transparence, publiera l'intégralité des réponses qui lui ont été transmises, à l'exclusion des éléments d'information couverts par le secret des affaires (SDA). Au cas où leur réponse contiendrait de tels éléments, les Acteurs intéressés sont invités à transmettre leur réponse en deux versions :

- une version confidentielle, dans laquelle les passages qui peuvent faire l'objet d'une protection au titre du secret des affaires sont identifiés entre crochets et surlignés en gris, par exemple : « une part de marché de [SDA : 25]% » ;
- une version publique, dans laquelle les passages qui peuvent faire l'objet d'une protection au titre du secret des affaires auront été remplacés par [SDA : ...], par exemple : « une part de marché de [SDA : ...]% ».

Les Acteurs intéressés sont invités à limiter autant que possible les passages qui peuvent faire l'objet d'une protection au titre du secret des affaires. L'ART&P se réserve le droit de déclasser d'office des éléments d'information qui, par leur nature, ne relèvent pas du secret des affaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en adressant vos questions à l'adresse indiquée en point 11 du présent document.

Les Acteurs intéressés doivent formuler leur réponse dans le respect des droits et de l'image des tiers et des objectifs du présent appel à manifestation d'intérêt.

L'ART&P se réserve le droit de ne pas publier toute ou partie des contributions si celles-ci contreviennent à l'une des règles du présent appel à manifestation d'intérêt.

9. Les acteurs intéressés sont invités à compléter les annexes jointes ci-dessous et à fournir les documents qu'ils jugent adéquats pour justifier leurs affirmations.
10. Le présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue ni un dossier d'accréditation ni un dossier de certification. Seule une accréditation ou une certification menée dans le respect des dispositions de la LTE et du Décret n°2018-062 peut conférer la qualité de PSCE et/ou de PSCQ.

Dès qu'un dossier de manifestation d'intérêt est accepté, l'acteur intéressé en sera immédiatement informé.

Si l'acteur intéressé a manifesté son intérêt pour plusieurs services électroniques de confiance, l'ART&P précisera pour lesquels la manifestation d'intérêt est retenue et pour lesquels elle est éventuellement rejetée.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, de 8H - 12H et de 15H - 17H.

Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P)

Direction générale

32, Rue N'dagni (80) Tokoin Tamé Wuiti,

BP : 358 Lomé

Tél : +228 22 23 63 80, Fax : +228 22 23 63 94

E-mail : psce_pscq@artp.tg

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P)
Direction générale, Secrétariat central
32, Rue N'dagni (80) Tokoin Tamé Wuiti,
BP : 358 Lomé
Fax : +228 22 23 63 94

Au plus tard le 14 mai 2019, à 10H00

13. Les dépôts par voies électroniques ne sont pas autorisés.

ANNEXES

L'Acteur intéressé devra remplir les Annexes suivantes :

Annexe 1 – Lettre de manifestation d'intérêt

Annexe 2 – Formulaire de manifestation d'intérêt

Annexe 3 – Description du/des service(s) de confiance électronique(s)

- Service d'horodatage électronique ;
- Service de recommandés électroniques ;
- Service d'archivage électronique ; ou
- Service de certificats électroniques.

ANNEXE 1 – LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Lieu et date]

À :

Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P)
Direction générale, Secrétariat central
32, Rue N'dagni (80) Tokoin Tamé Wuiti,
BP : 358 Lomé
Fax : +228 22 23 63 94
E-mail : artp@artp.tg

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous soussignés, avons l'honneur de vous adresser notre réponse à votre appel à manifestation d'intérêt pour devenir Prestataire de Services de Certification Electronique et/ou Prestataire de Services de Confiance Qualifié, conformément à votre appel à manifestation d'intérêt du [date].

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente manifestation d'intérêt sont vraies et nous acceptons que toute fausse déclaration y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Si notre manifestation d'intérêt est retenue, nous nous engageons à vous apporter les réponses et compléments d'informations que vous jugerez utiles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

[Signataire]

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTERET

Formulaire de renseignement de l'Acteur intéressé

| |
|--|
| Nom et coordonnées de l'Acteur intéressé |
| Nom légal du/des partenaire(s) le cas échéant |
| Renseignements sur le représentant autorisé de l'Acteur intéressé Nom : [insérer le nom légal complet] Adresse : [insérer l'adresse complète] Numéro de téléphone ou de télécopie : [insérer le numéro de téléphone ou de télécopie avec le préfixe du pays et de la ville] Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique complète] |

Expérience Professionnelle

L'Acteur intéressé est amené à présenter son expérience générale en matière de prestation de services électroniques de confiance et, le cas échéant, de son équipe en matière de Prestataire de Services de Certification Electronique et/ou de Prestataire de Service de Confiance Qualifié ou à défaut, dans le domaine de l'informatique et des réseaux et/ou du e-commerce ou de l'e-administration.

ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU SERVICE DE CONFIANCE ELECTRONIQUE ET DE L'ACTIVITE DE L'ACTEUR INTERESSE

Les Acteurs intéressés sont invités à répondre aux questions suivantes et à fournir les documents qu'ils jugent adéquats pour justifier leurs affirmations.

1. Pouvez-vous indiquer le ou les services électroniques pour lequel/lesquels vous seriez intéressé ?

| | Service électronique de confiance | Choix de l'Acteur Intéressé |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|
| Prestataire de Service de Confiance Qualifié | Service d'horodatage électronique | |
| | Service de recommandés électroniques | |
| | Service d'archivage électronique | |
| Prestataire de Service de Certification Electronique | Service de certificats électroniques | |

2. Quels sont vos actuels domaines d'activités ?
3. Quel chiffre d'affaire avez-vous réalisé au cours des trois (3) dernières années dans chacun de ces domaines ?
4. Quelle est la part de chiffre d'affaires que vous avez réalisé sur internet ?
5. Pouvez-vous décrire la typologie de vos prospects et de vos clients ?
6. Les personnes clefs de votre entreprise disposent-elles de formation en informatique, en réseau ?
- Si oui, précisez le type de formation
7. Les personnes clefs de votre entreprise disposent-elles de formation en e-commerce ou en e-administration ?
- Si oui, précisez le type de formation
8. Les personnes clefs de votre entreprise disposent-elles de formation en sécurité informatique et réseaux ?
- Si oui, précisez le type de formation
9. Pouvez-vous décrire succinctement le service que vous envisagez de proposer ?
10. Quels sont, selon vous, les avantages que la signature électronique pourrait apporter au développement de vos services ?

11. Quels sont, selon vous, les avantages que le statut de Prestataire de Service de Confiance Qualifié pourrait apporter au développement de vos services ?
12. Quels sont les principaux outils hardware que vous entendez mettre en œuvre dans le cadre de la fourniture de vos services de confiance ?
13. Quels sont les principaux outils logiciels et applicatifs que vous entendez mettre en œuvre dans le cadre de la fourniture de vos services de confiance ?
14. Disposez-vous d'un site internet, si oui quelle est son adresse ?
15. Pouvez-vous décrire vos services actuels et les éléments que vous considérez comme différenciant par rapport aux prestataires fournissant des services similaires ?
16. Quels sont vos principaux partenaires ?
17. Avez-vous mis en place une solution de paiement en ligne ou envisagez-vous d'en mettre une en place ?

Si oui, laquelle ?